

## MOTION SUR LE PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE COTE D'AZUR

Notre Compagnie Consulaire soutient de longue date le projet de Ligne Grande Vitesse (LGV) Côte d'Azur et notre Assemblée Générale a pris à plusieurs occasions position en ce sens :

- motion du 26 mars 1990, par laquelle notre Compagnie Consulaire appuyait la démarche du Conseil Général en faveur d'une nouvelle ligne à grande vitesse entre Fréjus et Vintimille,
- motion du 15 janvier 1996, par laquelle notre Assemblée Générale se prononçait en faveur du TGV vers l'Italie et demandait l'inscription du projet dans le schéma du réseau ferroviaire à grande vitesse,
- les avis émis à compter de 1997 aux principales étapes d'élaboration de la Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes Maritimes. Dans le cadre des enquêtes publiques relatives à ce document, nous avons demandé avec insistance que le projet de TGV vers Nice et l'Italie soit affiché comme une priorité.
- motion du 16 décembre 2002, par laquelle la CCI Nice Côte d'Azur :
  - réaffirmait la priorité que représente la réalisation de ligne à grande vitesse vers la Côte d'Azur et la nécessité de son inscription dans les schémas nationaux,
  - demandait que le tracé retenu pour cette liaison réponde à un objectif de temps de trajet Paris-Nice et Nice-Barcelone d'environ 3h30,
  - mandatait notre Président pour mener des actions de lobbying avec les décideurs locaux et régionaux, afin que le projet soit sélectionné comme prioritaire au niveau national par la DATAR.

La création au printemps 2003 de l'Association TGV Provence Côte d'Azur, regroupant les principaux acteurs locaux ainsi que des acteurs régionaux, a permis de conforter cette action de lobbying.

Celle-ci a porté ses fruits : le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire (CIADT) du 18 décembre 2003 a décidé l'inscription de la LGV PACA, chaînon manquant de l'Arc Méditerranéen, sur la carte des infrastructures à long terme ainsi que l'organisation d'un débat public sur ce projet en 2005.

Ce débat public est à présent en cours. Il est essentiel que les Azuréens montrent clairement leur soutien à ce projet, pour ne pas passer, comme dans les années 90, à côté de l'opportunité, d'être desservis par la grande vitesse ferroviaire.

La CCI Nice Côte d'Azur, l'UPE 06, les syndicats professionnels, les clubs d'entreprises, doivent donc se mobiliser pour dire oui au TGV Côte d'Azur et mettre en avant leurs priorités par rapport à ce projet.

Dans ce contexte, la CCI Nice Côte d'Azur déclare le TGV Côte d'Azur indispensable et demande avec force que le projet prenne en compte les enjeux prioritaires suivants :

### 1- L'intégration de la Côte d'Azur au Réseau à Grande Vitesse français et européen :

Notre économie basée sur le tourisme et les pôles de compétence technologiques est fortement tournée vers l'international.

La Côte d'Azur a donc besoin d'une LGV qui la relie en priorité aux autres régions françaises et européennes et en particulier au Nord de la France, à l'Italie, à l'Espagne.

Il est en particulier essentiel que la LGV se raccorde à terme au réseau italien à grande vitesse et par là même nous rapproche également de l'Autriche, la Suisse et l'Allemagne du Sud.

## **2- Un temps de trajet Paris-Nice en 3 h 30**

Un temps de trajet d'environ 3h30 est indispensable pour favoriser un report de voyageurs de l'avion sur le TGV au niveau national et permettre ainsi le développement des liaisons aériennes internationales. Au-delà de 3h30, le TGV perd en effet beaucoup de son attractivité et de sa compétitivité par rapport à l'avion.

## **3- Une connexion directe avion/TGV**

Il faut saisir l'opportunité de créer une gare TGV/Nice Aéroport. Celle-ci permettrait en effet de connecter l'ensemble des modes de transport (Avion, TGV, TER, Tramway, bus, navettes maritimes, véhicules particuliers...).

En particulier, une offre de voyages combinés avion/TGV pourrait ainsi être construite.

## **4- Une mise en service en 2015**

A cet horizon, toutes les grandes agglomérations auront accès à la grande vitesse. C'est notamment le cas de Gênes, avec la livraison en 2010 d'une voie nouvelle Vintimille -Gênes à 200 km/h, et de Milan, avec la mise en service en 2013 du tronçon à grande vitesse Milan-Gênes.

C'est pourquoi nous demandons fermement la mise en service de la LGV Côte d'Azur pour 2015.

Compte tenu de la participation financière des collectivités locales à ce projet, il convient de privilégier un projet au coût réaliste et de mener dans le cadre du Débat Public une expertise sur les modalités de financement.

## **5- Un respect exemplaire de l'environnement**

Le projet devra faire l'objet d'une insertion exemplaire dans l'environnement afin de préserver la qualité des sites et le cadre de vie de la Côte d'Azur, et donc son attractivité.

**En conclusion, la CCI lance officiellement aujourd'hui son plan de mobilisation en faveur du TGV; à travers notamment cette motion.**

Cette mobilisation se formalise au travers d'une pétition reprenant les cinq priorités que nous défendons.

Les syndicats professionnels et les clubs d'entreprises sont sollicités pour relayer cette pétition auprès de leurs adhérents au travers d'un groupe de travail qu'a bien voulu animer Bernard Nicoletti.

Bien évidemment, cette action pourra être opportunément complétée par des contributions écrites et des prises de parole aux réunions du Débat Public, mettant en avant des arguments et attentes plus spécifiques à chaque syndicat professionnel ou club d'entreprise.

L'Assemblée des Membres Elus adopte à l'unanimité la motion précitée et décide de la transformer en délibération.